



# PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Pays de la Loire

### - RAPPORT DU JURY - SESSION 2021

#### I / Statistiques :

##### A - Concours externe :

Sur 420 inscrits, il y a eu 282 femmes et 138 hommes.

76 personnes résidaient en Loire-Atlantique et 58 venaient d'autres départements de la région Pays de la Loire. Il y avait donc une très forte proportion de candidats domiciliés hors de la région, correspondant à 68 % des inscrits.

Environ 44 % des candidats présentaient un niveau BAC et 44 % un niveau supérieur au BAC.

Il n'y avait que 4 % des candidats d'un niveau brevet des collèges/CAP, soit le niveau permettant de présenter un concours de catégorie C.

##### B - Concours interne :

Sur 48 inscrits, il y avait 38 femmes et 10 hommes.

20 résidaient en Loire-Atlantique, soit 42 %, et 7 venaient d'autres départements de la région Pays de Loire.

Environ 41 % des candidats présentaient un niveau BAC et 41 % un niveau supérieur au BAC.

Il n'y avait qu'un peu plus de 6 % des candidats d'un niveau brevet des collèges/CAP, soit le niveau permettant de présenter un concours de catégorie C.



# PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## II / Observations d'ordre général

Le jury était composé de 8 membres.

Les épreuves écrites du concours externe et l'épreuve écrite du concours interne se sont tenues le 11 juin 2021 dans un centre d'examen unique, à Nantes.

Sur les 420 candidats inscrits au concours externe seulement 114 le matin et 112 l'après-midi se sont présentés, soit un taux d'environ 27 % de présence.

Sur les 48 inscrits au concours interne, seulement 19 candidats ont participé à l'épreuve, soit un taux approximatif de 40 % de présence.

Pour les 4 postes ouverts en externe (1 poste en préfecture 44 ; 1 poste en police 44 ; 1 poste en police 49 ; 1 poste police 85), la barre d'admissibilité a été fixée à 15,625.

15 candidats ont été déclarés admissibles et seulement 8 se sont présentés à l'épreuve d'admission, soit 53 % de présents.

Pour les 4 postes ouverts en interne (1 poste en préfecture 44 ; 1 poste en juridiction administrative 44 ; 1 poste police 44 ; 1 poste police 49), la barre d'admissibilité a été fixée à 16.

11 candidats ont été déclarés admissibles et 9 se sont présentés à l'épreuve d'admission, soit 82 % de présents.

Les épreuves orales se sont déroulées du 4 au 6 octobre 2021 et les résultats ont été publiés sur le site internet de la préfecture le 6 octobre 2021. Le jury a retenu 1 candidat sur liste complémentaire pour le concours externe et 2 candidats pour le concours interne.

## III / Épreuves écrites :

### A - Concours externe

L'admissibilité comprenait deux épreuves écrites. La première épreuve, d'une durée de 1H30 pour un coefficient 3, amenait les candidats, à partir d'un article d'actualité, à répondre à 8 questions destinées à vérifier leurs capacités de compréhension et leurs aptitudes à retranscrire et ordonner les idées principales d'un texte.

Le jury appelle l'attention des candidats sur la qualité de la syntaxe et de la grammaire.

Les candidats doivent par ailleurs veiller à la qualité de leur présentation pour une meilleure lisibilité de leur copie.



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

À l'évidence de nombreux candidats ont rencontré des difficultés de compréhension du texte.

Le jury attire ainsi l'attention des candidats sur le temps qui doit être nécessairement consacré à une première lecture attentive du texte avant de répondre aux questions.

Le jury regrette par ailleurs un recours abusif aux citations du texte entre guillemets.

Il est attendu en effet de la part des candidats une capacité à reformuler et à synthétiser, en restant fidèle au texte.

En tout état de cause, les candidats ne doivent pas exprimer une opinion personnelle dans le cadre de cet exercice.

La deuxième épreuve, d'une durée de 1H30 pour un coefficient 3, permettait d'évaluer les capacités du candidat en français et mathématiques à travers un questionnaire à choix multiples de 80 questions (25 de mathématiques et 55 de français).

Le jury constate un niveau très hétérogène avec des écarts de notes très importants s'échelonnant de 5 à 17.

Le jury invite les candidats à bien lire les questions et les consignes.

Par exemple, chaque question ne pouvait donner lieu qu'à une seule réponse.

Enfin, les réponses devaient être reportées directement sur le feuillet distribué aux candidats et non sur les intercalaires.

**B - Concours interne :**

L'épreuve d'une durée d'1H30 et de coefficient 3 consistait en la rédaction d'une lettre administrative sur la base d'un dossier de documents de 5 pages.

Il s'agissait d'un cas pratique visant à instruire une demande d'acquisition et de détention d'une arme.

Le jury relève, dans l'ensemble, la qualité satisfaisante des copies.

Le travail rendu traduit en effet, de manière générale, le bon niveau des candidats internes, qui ont traité de manière très opérationnelle ce cas pratique.

Le jury a non seulement apprécié le respect du formalisme attendu, mais également la capacité à instruire avec rigueur une demande d'autorisation, notamment au regard des exigences liées à la « complétude » du dossier.



# PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## IV – Épreuves orales

L'épreuve d'admission a consisté en un oral de 30 minutes réparties en deux temps :

- une présentation par le candidat de son parcours, de ses compétences et de ses motivations en 10 minutes au maximum.
- un temps d'échange de 20 minutes avec le jury portant sur la culture administrative du candidat, ses compétences et sa motivation, à travers des questions et des mises en situation.

Le jury déplore d'une manière générale, à quelques exceptions près, le manque de préparation des candidats, tant en ce qui concerne la présentation, souvent trop linéaire, qu'en ce qui concerne l'organisation et les missions du ministère de l'intérieur, y compris de la part de candidats en poste dans les préfectures en qualité d'agents contractuels .

Le jury a constaté ainsi, chez la plupart des candidats, un manque de culture administrative, quel que soit le concours.

Les motivations ont souvent été exposées de manière confuse.

Les diverses missions et l'actualité du Ministère de l'intérieur ainsi que ses débouchés étaient, la plupart du temps, mal connus.

Ces lacunes dénotent d'un manque de curiosité, voire de motivation des candidats.

En ce qui concerne les mise en situation, le jury rappelle l'intérêt pour le candidat de recourir au bon sens afin de traiter les problèmes posés. Il convient en outre de développer et de justifier la réponse apportée. Le jury a dû trop souvent insister auprès des candidats afin qu'ils explicitent davantage leurs réponses.

Le jury a ainsi été marqué par le caractère laconique de nombreuses réponses qui, pourtant, auraient appelé de réels développements au regard de la question posée.

Les candidats qui ont le mieux réussi cette épreuve orale ont su mettre en perspective leur expérience professionnelle et fournir des réponses pertinentes aux mises en situation.



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**V / Recommandations et remarques du jury**

En ce qui concerne les épreuves écrites, le jury rappelle aux candidats l'importance d'une lecture attentive des énoncés, afin d'en avoir la meilleure compréhension.

Le temps consacré à la relecture est également essentiel afin de corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe qui viendront immanquablement dégrader la note finale. À cet égard, le jury invite les candidats à privilégier les phrases courtes et concises qui permettent de mieux prévenir les erreurs de syntaxe.

Les réponses aux questions doivent en outre être précises et ne doivent en aucun cas refléter une opinion personnelle.

La vacuité des réponses ne joue pas, en tout état de cause, en la faveur du candidat.

En ce qui concerne l'oral, le jury rappelle l'importance d'une préparation adéquate.

Le candidat doit savoir mettre utilement en perspective son expérience au cours de la présentation.

La présentation doit ainsi lui permettre d'illustrer en quoi son expérience personnelle et professionnelle constitue un atout pour l'administration.

Il ne doit donc en aucun cas en négliger le caractère essentiel.

Enfin le jury conseille aux candidats de mieux s'informer sur l'actualité du ministère, ses missions et ses débouchés.

Les candidats doivent en effet manifester leur motivation en témoignant d'un minimum de connaissance et d'intérêt à l'égard d'un ministère qu'ils souhaitent intégrer.

Le jury regrette enfin le fort taux d'absentéisme au concours externe, tant aux épreuves d'admissibilité qu'aux épreuves d'admission.

Le jury rappelle la logistique lourde ainsi que les efforts d'organisation très importants que requiert l'organisation d'un tel concours pour les services compétents.

Il est dommage qu'une salle préparée pour 468 candidats n'en ait finalement accueilli que 133.